

Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1992 - Attribution d'une subvention - Transfert de crédit

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Commission «Vie Associative - Vie des Quartiers» propose d'attribuer une subvention de 5 000 F à la Fédération des Œuvres Laiques du Doubs qui a organisé «la Cour aux Images» dans le cadre de Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1992 ; il s'agissait de séances de cinéma en plein air place Granvelle.

La dépense est à prélever sur le chapitre 945-91 article 657-89029/code service 41010.

Il est demandé par ailleurs au Conseil Municipal d'autoriser un transfert d'une somme de 35 500 F à prélever sur le chapitre 945-91/article 657-89029/code service 41010 et à imputer sur le chapitre 945-21/article 662 (frais d'impression et de reliure)/code service 41050, pour régler les frais de communication de l'opération Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1992.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.